

Démarche	: [DREETS HdF]Demande d'agrément pour la réalisation de formations économiques au bénéfice de la délégation du personnel au CSE
Organisme	: Service juridique, Pôle Travail

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Demande d'agrément pour dispenser la formation économique au bénéfice de la délégation du personnel au CSE prévue aux articles L.2315-16, L.2315-17, R.2315-8 et L.2315-63 du Code du travail

Renseignements sur l'organisme de formation

Organisme de formation

Raison sociale

N° d'enregistrement de la déclaration d'activité

Articles L.6351-1, R.63-51-1 et suivants du Code du travail

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Récépissé d'enregistrement de la déclaration d'activité délivré par l'administration

Adresse de l'organisme (siège)

Le siège de l'organisme de formation est situé en Hauts-de-France

Cochez la mention applicable

Oui

[DREETS HdF]Demande d'agrément pour la réalisation de formations économiques au bénéfice

Non

Adresse des autres implantations

Le cas échéant, préciser l'adresse complète de tous les établissements de l'organisme.

Téléphone

Adresse du site internet de l'organisme

Champ géographique d'intervention

Expérience de l'organisme en matière de formation

Précisez les domaines d'activité ou d'intervention, des exemples concrets, etc.

Moyens d'activités mis en œuvre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Extrait Kbis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif d'exonération de la TVA

Responsable de l'organisme

Civilité (responsable)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Madame

Monsieur

NOM

Prénom

[DREETS HdF]Demande d'agrément pour la réalisation de formations économiques au bénéfice

Titre

Adresse électronique

Ligne téléphonique directe

La personne référente sur cette demande est-elle différente du ou de la responsable de l'organisme ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Référent-e pour cette demande d'agrément

Civilité (référent-e)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Madame

Monsieur

NOM

Prénom

Fonction

Adresse électronique

Ligne téléphonique directe

Effectif de l'organisme

Personnel administratif

Formateurs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Curriculum Vitae (C.V.) des dirigeants de l'entreprise

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

C.V. détaillé pour chaque intervenant interne ou externe sur la formation économique à destination des élus au CSE

[DREETS HdF] Demande d'agrément pour la réalisation de formations économiques au bénéfice de

Formation économique

Objectifs et programme de la formation

Objectifs de la formation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Contenu détaillé des stages, par séquence d'une demi-journée

Pour les formations initiales et les renouvellements

Modalités pratiques d'évaluations des stages et des acquis

Organisation de la formation

Installation matérielle dédiée

Surface et répartition des locaux, matériels, supports pédagogiques en précisant ceux qui seront remis aux stagiaires en fin de formation, etc.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Ensemble des supports pédagogiques utilisés

Diaporamas, exercices, etc.

Liste des intervenants

Préciser leur statut (permanent ou vacataire), leur champ d'intervention et la quotité de leur temps de travail consacrée à ces formations

Public

Effectif par session

minimum, maximum, souhaité

Secteurs d'activités concernés

[DREETS HdF]Demande d'agrément pour la réalisation de formations économiques au bénéfice

Les stages sont

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Intra-entreprises

Inter-entreprises

Rémunération de l'organisme

Rappel : Les dépenses afférentes à la rémunération des organismes de formation sont prises en charge par l'employeur, à concurrence d'un montant qui ne peut dépasser, par jour et par stagiaire, l'équivalent de trente-six fois le montant horaire du salaire minimum de croissance (article R. 2315-21 du code du travail).

Coût journée par stagiaire (en €, HT)